

Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECE, tableau des effectifs FRONTEX, Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles

2008/2017(BUD) - 11/03/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Conformément à la résolution parallèle du 11 mars 2008 (voir résumé de la résolution), le Parlement européen a approuvé à la majorité qualifiée **un amendement budgétaire au projet de budget 1/2008 du Conseil** afin de rétablir le montant initialement inscrit pour la ligne opérationnelle de GALILEO.

Concrètement, le Parlement ajoute un « **p.m.** » au poste budgétaire 06 01 04 12 Programme GALILEO - Dépenses de gestion administrative (volume 4 (Section 3) – Commission) **en lieu et place des 2 Mios EUR** prévus dans l'avant-projet de la Commission et au projet de budget du Conseil.

Parallèlement, le Parlement réintroduit la même somme de 2 Mios EUR en engagements et en paiements à l'article budgétaire 06 02 10 (Programme GALILEO), ce qui porte le projet de budget 1/2008 à **890 Mios EUR** en crédits d'engagement et à **200 Mios EUR** en crédits de paiements (au lieu de respectivement 888 Mios EUR en engagements et 198 Mios EUR en paiements pour le projet de budget du Conseil).

Le Parlement justifie cette modification budgétaire comme suit : « la création de la ligne relative aux dépenses de gestion administrative peut être approuvée. Toutefois, le sort de la proposition législative n'est pas encore réglé. Dans ces conditions, il convient, pour l'instant, de ne pas augmenter les dépenses administratives au détriment des dépenses opérationnelles aussi longtemps que la structure de gestion (GSA, Commission, ESA) de GALILEO n'est pas sortie des limbes ».